

## République Française

**Pays de  
Cruseilles**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 24 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 18 octobre 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI *procuration*, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*

***Commune d'Andilly***

M. Vincent HUMBERT

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT, *procuration*

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER,  
M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET,  
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL *procuration*, M. Jean PALLUD

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY *procuration*

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marie TERRASSON (suppléant)

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray-en-Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum :** nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absents :1

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie MERMILLOD

**Date d'affichage :** 25 OCT. 2023

**OBJET : AVENANT N°1 RELATIF AU LOT 2 « VEHICULES POIDS LOURDS » DU MARCHÉ DE FOURNITURE  
DE PNEUMATIQUES**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25 OCT. 2023

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_115-DE

2023-115 COMMANDE PUBLIQUE/ AVENANT N°1 RELATIF AU LOT 2 « VEHICULES POIDS LOURDS » DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE PNEUMATIQUES

## **A**VENANT N°1 RELATIF AU LOT 2 « VEHICULES POIDS LOURDS » DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE PNEUMATIQUES

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, après mise en concurrence sous forme d'une procédure adaptée ouverte, a conclu un accord-cadre à bons de commande en vue de la fourniture des pneumatiques des véhicules de la CCPC.

Il rappelle que le lot n°2 « *véhicules poids-lourds* » a été attribué à l'entreprise AYME ET FILS, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 11 000€ HT.

L'entreprise AYME ET FILS a alerté la CCPC de l'impact de l'inflation actuelle sur l'équilibre économique de l'accord-cadre du fait de la forte volatilité des prix du caoutchouc. Par ailleurs, certaines références de pneumatiques ne sont plus disponibles et il y a lieu de modifier les caractéristiques techniques de certaines références du bordereau.

Ces modifications ont ainsi une incidence sur les prix du marché conduisant à une augmentation de 48,78% des prix initiaux du bordereau uniquement pour la partie relative aux pneumatiques, sans incidence sur les prestations de main d'œuvre. Le montant maximum de commande reste toutefois inchangé.

Si le prix et ses conditions d'évolution sont des éléments intangibles du marché initial, l'article R.2194-5 du Code de la commande publique rend toutefois possible les modifications du marché, dans la limite de 50% du montant initial du marché, lorsqu'elles sont rendues nécessaires par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

Par ailleurs, dans un avis du 15 septembre 2022, le Conseil d'Etat a précisé qu'il était possible de modifier les seules clauses financières d'un contrat de la commande publique en application des dispositions de l'article R.2194-5 du Code de la commande publique.

Les éléments ci-dessus exposés font l'objet du projet d'avenant joint à la présente délibération.

Monsieur le Président invite donc le Conseil à examiner ce dossier.

Vu les articles L.2194-1 et R.2194-5 du Code de la commande publique ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 15 septembre 2022 relatif aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique ;

Vu les délibérations n°2020-63 et n°2022-71 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020 et du 28 juin 2022 ;

Considérant la nécessité de préserver l'équilibre économique du marché relatif à la fourniture de pneumatiques pour les véhicules poids-lourds, notamment à l'approche de la saison hivernale ;

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, l'avenant n°1 au lot 2 « *véhicules poids-lourds* » du marché de fournitures de pneumatiques de la CCPC

La Secrétaire de Séance  
Sylvie MERMILLOD

Le Président  
Xavier BRAND

Acte certifié exécutoire le : 25 OCT. 2023



## MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC - AVENANT N° 1

### A. Identification des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES  
268, Route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
Téléphone : 04 50 08 16 16  
@ : [marchespublics@ccpaysdecruseilles.org](mailto:marchespublics@ccpaysdecruseilles.org)

Objet et procédure du marché public :

Marché de fourniture de pneumatiques - LOT 2 - Véhicules poids-lourds

Réf. : Marché n°2019-FOU-18

Date de notification du marché : 02/01/2020

Le présent marché est passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande conformément aux articles L.2125-1.1°, R.2162-2, R.2162-14 du CCP.

L'accord-cadre est mono-attributaire.

Titulaire du marché public :

AYME et FILS SAS  
216, avenue du Pont des Fontaines  
CS 10127  
84204 CARPENTRAS  
SIRET : 722 620 119 00031

Montant de l'accord-cadre :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Montant minimum	Pas de montant minimum	Pas de montant minimum	Pas de montant minimum	Pas de montant minimum
Montant maximum	11 000 € HT	11 000 € HT	11 000 € HT	11 000 € HT

Modifications antérieures du marché public : aucune

## B. Objet et conditions de la modification du marché public

En application de l'article R.2194-5 du Code de la commande publique et de l'avis rendu par le Conseil d'Etat en date du 15 septembre 2022, des modifications du marché, dans la limite de 50% du montant initial du marché, sont possibles lorsqu'elles sont rendues nécessaires par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir. Le Conseil intègre également la possibilité d'une modification dite « sèche des prix ».

Même si les prix se sont stabilisés depuis un an, aucune modification du présent marché n'est intervenue pour prendre en compte la flambée des prix. Aujourd'hui, la formule d'actualisation des prix prévue dans le marché initial ne permet pas de prendre en compte l'envolée des prix des matières premières, comme le caoutchouc notamment, et le titulaire n'est plus en mesure d'absorber cette inflation.

Par conséquent, afin de garantir l'équilibre économique du contrat, il a été convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 1.1 à 1.3 du bordereau des prix initial, portant sur la fourniture de pneumatiques neufs pour véhicules poids-lourds.

Les prix initiaux sont ainsi remplacés :

N° de prix	Fournitures	Caractéristiques	Modèle et marque proposés par le soumissionnaire	P.U. € HT 2019	P.U. € HT 2023	P.U. € TTC 2019	P.U. € TTC 2023
1	Fourniture de pneumatiques neufs						
1.1	1.1.1	Essieu avant et trainard 315/80 R 22.5 156/150L	ÉTÉ	Bridgestone RS1/RD1	428,04 €	636,84 €	513,65 € 764,21 €
	1.1.2		HIVER M+S et 3PMSF	BRID 315/80 R22.5 NORD1Z 156L154M 18 TL	407,04 €	611,90 €	488,44 € 734,28 €
1.2	1.2.1	Essieu motrice jumelée. 315/80 R 22.5 156/150L	ÉTÉ	Bridgestone RD1	428,04 €	636,84 €	513,65 € 764,21 €
	1.2.2		HIVER M+S et 3PMSF	Bridgestone RD1	428,04 €	636,84 €	513,65 € 764,21 €
1.3	1.3.1	Rallonge souple 210 mm		SCHRADER RALL.PL ARAMIDE L210 41321-71	3,70 €	4,48 €	4,44 € 5,38 €
	1.3.2	Rallonge rigide coude 45°		SCHRADER RALL.RIGIDE COUDEE 45 42253-69	5,17 €	6,20 €	6,20 € 7,44 €

### ARTICLE 2 :

Le présent avenant conduit à une augmentation de 48,78% des prix initiaux, sans modification du montant maximum annuel de commande.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 074-247400112-20231024-D\_2023\_115-DE

S'LO

#### ARTICLE 4 :

Le présent avenant s'applique pour la dernière période de reconduction du marché, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### ARTICLE 5 :

Toutes les clauses du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

#### ARTICLE 6 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

### C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

*Signature et cachet*

L'acheteur,  
Le Président  
Xavier BRAND

### D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_